

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Val-des-Bois

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PAPINEAU

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 août 2014 à 19 h 00 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1- Séance ordinaire du 8 juillet 2014
 - 3.2- Séance extraordinaire du 15 juillet 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de juin 2014;
 - 4.3- Colloque de l'ADMQ - Aylmer;
 - 4.4- Appui Lac-des-Plages – Bureau de poste;
 - 4.5- Offre pour l'achat d'un système de sécurité;
 - 4.6- Appui au comité organisateur des fêtes du centenaire 2008.
- 5.- Aménagement et urbanisme
- 6.- Voirie
- 7.- Loisirs et culture
- 8.- Sécurité publique
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-08-140

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 AOÛT 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-141

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 JUILLET 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-142

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-143

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-07
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juillet 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-07 totalisant une somme de **123 139,38 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	60 297,28 \$
- Déboursés par chèque :	18 927,09 \$
- Déboursés par prélèvement :	18 271,00 \$
- Salaires :	25 030,70 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-144

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2014

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juin 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-145

COLLOQUE DE L'ADMQ – AYLNER

ATTENDU QUE le colloque de l'ADMQ de la zone Outaouais se déroulera à Aylmer, les 11 et 12 septembre 2014;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 200,00 \$;

ATTENDU QU'il est opportun que la directrice générale participe à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au colloque de l'ADMQ, zone Outaouais, qui se déroulera à Aylmer les 11 et 12 septembre 2014 et décrète une dépense de 200,00 \$ représentant le coût d'inscription;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur réception des pièces justificatives.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-146

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU LAC-DES-PLAGES POUR LA RÉDUCTION DES HEURES DU BUREAU DE POSTE

ATTENDU QUE la décision de Postes Canada de réduire les heures d'ouverture de certains bureaux de poste des municipalités de la MRC Papineau;

ATTENDU QUE le service de Postes Canada est un service de proximité essentiel offert aux citoyennes et aux citoyens des municipalités locales du territoire;

ATTENDU QUE l'accessibilité des citoyennes et des citoyens au service de Postes Canada est compromise en raison des nouvelles heures d'ouverture proposées pour le bureau de Lac-des-Plages;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil appuient la démarche de la municipalité du Lac-des-Plages dans leur demande à Postes Canada de réviser ses mesures visant à réduire les heures d'ouverture des bureaux de poste situés sur le territoire de la MRC.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-147

ACHAT D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas d'installation de vidéosurveillance;

ATTENDU QUE dans la dernière année il y a eu plusieurs cas de vandalisme;

ATTENDU la soumission reçue de Communication Mario;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses biens et assurer la sécurité des citoyens et des employés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil retiennent la soumission de Communication Mario pour l'achat et l'installation d'un système de vidéosurveillance au coût de 3 960,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette somme soit affectée aux surplus accumulés non affectés.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-148

APPUI AU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU CENTENAIRE 2008

ATTENDU QUE la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde a célébré son centenaire d'incorporation en 2008;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet événement, un livre relatant l'histoire de la paroisse et des deux municipalités qu'elle dessert a été rédigé de façon bénévole par un citoyen de Val-des-Bois reconnu pour ses compétences et ses connaissances en cette matière;

ATTENDU QUE le texte est maintenant prêt pour être acheminé à un imprimeur moyennant un déboursé final de 6 700,00 \$;

ATTENDU QUE la participation financière de l'auteur et de la municipalité de Val-des-Bois afin de mener à bien cette entreprise importante pour la sauvegarde de notre patrimoine;

ATTENDU QUE la publication du livre se situe dans le cadre des compétences du Comité organisateur des fêtes du centenaire, organisme reconnu par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QU'un montant de 1 500,00 \$ soit remis à l'auteur, monsieur Hubert Larocque afin de finaliser la publication du livre du centenaire de la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde et que le paiement soit effectué lors de la livraison de 300 exemplaires au Comité organisateur des fêtes du centenaire le ou avant le 1er décembre 2014;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur Hubert Larocque et à la municipalité de Bowman.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

14-08-149

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 42)

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.